

Dossier de presse

INDICATION GEOGRAPHIQUE SANTON DE PROVENCE

**Garantir l'authenticité de l'objet santon,
Construire un avenir durable au métier de santonnier et aux entreprises,
Développer l'attractivité touristique et culturelle des territoires de Provence.**

- Fiche 1** : Préambule, les textes en vigueur au service d'un patrimoine incontestable.
- Fiche 2** : L'économie du santon en Provence Alpes Cote d'Azur
- Fiche 3** : Une grave menace économique qui appelle une solution pérenne et sûre
- Fiche 4** : La mobilisation des territoires
- Fiche 5** : Les finalités de L'IG
- Fiche 6** : L'Indication Géographique pratique
- Annexe

Contact : Denis Muniglia

Président de l'UFSP

06 29 95 57 64

d.muniglia@ig-santondeprovence.org

Union des Fabricants de Santons de Provence
Association Loi 1901. 15 rue du Petit puits 13002 Marseille.
Novembre 2016



*UFSP / IG -Fiche 1
Dossier de presse
Novembre 2016*

**Garantir l'authenticité de l'objet santon,
Construire un avenir durable au métier de santonnier et aux entreprises,
Développer l'attractivité touristique et culturelle des territoires de Provence.**

Préambule :

Notre action s'inscrit dans la mise en œuvre de l'article 73 de [la loi consommation N° 2014/344 du 17 Mars 2014](#) et du [décret N° 2015/595 du 2 Juin 2015](#) portant sur la création d'une Indication Géographique Protégeant les Produits Industriels et Artisanaux.

L'activité santonnaire en Provence appartient à une tradition culturelle, sociale et patrimoniale depuis plus de deux siècles.

Ces pratiques toujours très vivaces, chaque année revisitées, transcendent les générations, les appartenances religieuses et les modes de consommation.

Les santons sont les éléments constitutifs essentiels de la fabrication des crèches de Noël, publiques et privées, mais ils sont aussi objets souvenirs, objet de collection, voire objets d'art.

Ils bénéficient dans la majorité des familles provençales, mais au-delà également, d'une attention très particulière.

L'économie du santon en Provence Alpes Côte d'Azur

- Environ 150 entreprises, essentiellement artisanales et familiales, concentrées pour la plupart dans les départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse et du Var, mais aussi un essaimage « historique » aux confins de la Provence, et notamment dans le Gard. ([voir la cartographie](#))
- Une présence en milieu urbain comme en milieu rural avec, de façon générale, une continuité entre l'atelier de fabrication et l'espace boutique.
- Plus de 700 emplois qualifiés avec deux caractéristiques que sont la saisonnalité et le travail à domicile.
- La production se répartit en deux catégories essentielles :
 - le santon peint, dit santon de crèche, activité en développement et très majoritaire depuis une quinzaine d'année,
 - le santon habillé, de nature essentiellement touristique, dont la vente a baissé.
- Des réseaux de distribution assez diversifiés, en France mais aussi à l'export.
- Une forte et traditionnelle dynamique commerciale itinérante sous forme de foires et marchés spécialisés - plus de 50 recensés en région et au-delà.
Une forte présence également dans les marchés de Noël dans toute la France.
- Un réel engouement populaire, commercial et festif dont la dynamique inter-générationnelle est permanente.
- Un chiffre d'affaire global supérieur à 10 Millions d'euros pour plus d'un million de pièces vendues. Au moins 500 à 600 000 clients par an, notamment pour des achats de complément.
- L'usage de la vente en ligne qui conforte l'élargissement de la clientèle.
- Une réelle attractivité touristique en France mais aussi à l'étranger.



*UFSP / IG -Fiche 3
Dossier de presse
Novembre 2016*

Une grave menace économique qui appelle une solution pérenne et sûre

Depuis plusieurs années, des importations ou/et fabrications délocalisées dénommées « Santons de Provence » arrivent de pays à bas coûts et concurrencent directement les fabrications locales. De fait le consommateur est trompé et le doute s'installe. (Voir campagne de presse de Décembre 2014)

Le santon mérite mieux que cela, il ne peut pas, il ne doit pas être banalisé. Il doit continuer à être signé par son créateur, car les clients s'attachent toujours à connaître et à reconnaître le nom du santonnier. **Le santon est plus choisi qu'il n'est acheté**, il va rejoindre d'autres santons avec lesquels il va constituer une famille et **il sera transmis de générations en générations**.

Etre santonnier, c'est mettre un peu d'âme dans l'objet ; ne laissons pas s'installer un simple commerce qui désorganisera totalement le métier. La Provence y perdrait beaucoup.

Avant que les entreprises qui fabriquent ici (et c'est la très grande majorité) ne soient plus en mesure de résister, avant que l'emploi ne soit directement menacé, et maintenant qu'une loi permet de garantir l'origine des produits artisanaux et industriels, **L'Union des Fabricants de Santons de Provence prend l'initiative de la création de l'Indication Géographique Santon de Provence.**

Plus de vingt cinq ateliers adhèrent déjà à l'UFSP, et ensemble ils représentent environ 70% de la production régionale.

Le santon doit garder son côté unique au milieu du petit peuple de Provence.

Nous devons veiller à la noblesse de cet art.

*UFSP / IG -Fiche 4
Dossier de presse
Novembre 2016*

La mobilisation des territoires

Le **territoire d'Aubagne**, représenté par sa présidente **Sylvia Barthélémy**, et la ville de Marseille, représentée par **Didier Parakian, adjoint à l'économie** et président de la commission économique de la Métropole Aix Marseille Provence, partagent notre ambition. Avec **Laure Marcheschi, représentant la Chambre des Métiers de Région PACA**, ils qualifient cette démarche « **d'initiative vitale** ».

La métropole deviendra un des partenaires territoriaux de ce projet, la région étant naturellement l'autre partenaire qui est sollicité.

En mairie de Marseille, le 27 septembre, ce sont plus de 50 ateliers et 70 personnes qui étaient présents pour écouter **Messieurs Bertrand et Amouric, historiens du santon**, parler de la légitimité provençale du santon.

Intervenaient ensuite **Madame Aubard, Secrétaire Générale de l'Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales** et **Monsieur Ginestet de l'Institut National de la Propriété Industrielle**. Ils ont ouvert le dossier technique en précisant les atouts majeurs et les conditions de mise en œuvre de l'IG, à savoir une garantie d'origine incontestable et une valorisation des savoir-faire et des produits. L'IG, c'est une avancée législative aussi importante que celle qui depuis plusieurs décennies protège et valorise les produits agricoles et agroalimentaires.

Le 11 Octobre, à Aubagne, trois groupes de travail ont commencé à mettre en chantier la rédaction du cahier des charges de l'IG. Véritable colonne vertébrale qui va charpenter l'ensemble du dossier.

Au-delà ce sont encore plus de trente cinq santonniers qui attendent de participer en Janvier aux prochaines réunions d'information à **Aix, Arles, Avignon et Toulon**.

*UFSP / IG -Fiche 5
Dossier de presse
Novembre 2016*

Les finalités de l'IG

Pour répondre aux besoins des entreprises et à l'attente des consommateurs pour une transparence garantie, la loi de 2014 permet de :

- **Authentifier et certifier l'origine du produit**, ainsi que ses caractéristiques (matériau, savoir-faire...),
- Apporter une garantie totale et visible au consommateur,
- **Identifier et valoriser le territoire d'origine**,
- Différencier positivement le produit,
- Apporter une plus-value patrimoniale au produit,
- **Bénéficier d'une valorisation commerciale et économique** par le développement de la clientèle et la valorisation du produit. La protection encouragera les santonniers à monter en gamme. (ref. : filière agroalimentaire)

Indications Géographiques, c'est aussi :

- **Un cahier des charges qui sera la référence** légale pour définir le produit,
- Toutes les garanties de contrôles indépendants et certifiés dans la durée,
- **L'existence de l'IG intervient après un processus rigoureux sous l'autorité de l'Institut National de la Propriété Industrielle**,
- **L'accès à l'IG est garanti à toute entreprise**, moyennant la conformité du produit au cahier des charges.

En synthèse :

- **L'IG est une démarche innovante**, elle introduira une part de modernité indispensable au futur des entreprises.
- **L'IG est une démarche structurante**, elle va permettre l'émergence d'une véritable politique de filière, elle va engendrer le développement de partenariats territoriaux,
- **L'IG Santon sera un outil de l'attractivité** touristique et culturelle.

L'Indication Géographique pratique

- Elaborer le cahier des charges, déposer le dossier, obtenir l'homologation ?**
 - C'est une année de travail et de démarche
- L'IG, c'est géré comment ?**
 - Par un groupement de santonniers appelé « Organisme de défense et de gestion » qui mettra en œuvre les décisions de l'organisme certificateur et assurera la promotion des produits IG.
- Le produit IG sera reconnaissable ?**
 - Il portera la mention IG.
- L'IG, c'est une garantie totale et dans la durée ?**
 - L'application du cahier des charges sera contrôlée très régulièrement
- L'IG valorise les territoires d'origine ?**
 - C'est une démarche structurante qui appelle la participation des territoires,
 - L'IG empêche toute appropriation mercantile du nom du territoire,
 - L'IG sera un outil d'attractivité et de développement du tourisme.
- L'IG, c'est au bénéfice ?**
 - Des consommateurs, l'origine et la fabrication du produit sont authentifiées,
 - Des entreprises, avec une dynamique et une réelle visibilité,
 - De la profession, grâce à une organisation innovante et indépendante,
 - Des territoires, pour leur développement touristique et leur image de marque,
 - De la culture et du patrimoine, dont la vitalité sera « boostée ».



*UFSP / IG -Annexe
Dossier de presse
Novembre 2016*

Présentation

Notre association a été fondée en 2015 par six santonniers engagés résolument dans la promotion et le développement du santon de Provence.

Notre secteur économique perpétue une activité patrimoniale régionale dont les valeurs sont reconnues comme autant de marqueurs culturels vivants et dynamiques depuis plus de deux siècles.

L'article 2 de nos statuts précise :

*« Cette association a pour objet la défense et la promotion du véritable santon de Provence, notamment par la définition et l'élaboration d'un cahier des charges en vue de l'obtention du label **Indication Géographique** protégeant les produits industriels et artisanaux..... »*

Union des Fabricants de Santons de Provence
Association Loi 1901 – 15, rue du Petit puits 13002 Marseille
Novembre 2016